



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 43749

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations concernant la sécurité alimentaire, exprimées par les grands groupes laitiers. En effet, les responsables de ces structures estiment respecter toutes les procédures d'hygiène. Pour eux, la sécurité alimentaire n'a jamais été aussi grande, depuis ces dernières années, et des investissements considérables ont été faits pour donner toutes les garanties au consommateur dans ce domaine. Des systèmes de contrôle qualité très stricts ont été mis en place ainsi qu'une identification précise des lots, qui ne sont pas libérés tant que les résultats des analyses sur les germes pathogènes n'ont pas été connus. Ils déplorent les attaques, sans fondement, dont ils font l'objet et qui instaurent un doute chez les consommateurs. C'est pourquoi, afin d'éviter toute psychose inutile, qui aurait, bien entendu, des effets désastreux sur une filière déjà très fragile, mais également dans le but de préserver la santé publique, il lui demande de lui indiquer sa position et les mesures éventuelles qu'il envisage de prendre.

Texte de la réponse

Les modifications importantes apportées tant par le développement des industries agro-alimentaires et de leur circuit de commercialisation, que par les techniques analytiques de plus en plus sophistiquées, permettent désormais de disposer d'informations sur la contamination des produits avant que ceux-ci ne soient déjà consommés par la population. Lorsqu'un résultat d'analyse montre une contamination susceptible d'engendrer un danger pour le consommateur, il convient que le produit soit retiré de la consommation sans délai. La plus grande attention est portée sur les méthodes d'analyse utilisées, afin de s'assurer que les résultats exprimés ne sont pas sujets à caution. Dans une majorité des cas, le retrait est opéré par le producteur lui-même, sous le contrôle des services de l'Etat. Par ailleurs, la performance des outils tant de surveillance de l'état de santé de la population que d'investigation épidémiologique sur l'origine des accidents alimentaires a été particulièrement renforcé ces dernières années. Cette performance conduit à identifier des accidents alimentaires de très faible ampleur statistique, qui n'étaient pas identifiés par le passé et ne sont toujours pas identifiés par la majorité des pays occidentaux. Compte tenu des progrès réalisés par les professionnels de l'agro-alimentaire et par les gestionnaires de la sécurité des consommateurs, il est possible d'anticiper l'apparition de cas humain. Ainsi, lorsqu'un produit déjà sur le marché est identifié comme présentant un risque réel pour le consommateur, il convient que le professionnel, dans un souci de transparence et de responsabilité, informe les consommateurs par voie de presse de l'existence de ce risque. Une telle opération est, certes, susceptible d'entraîner une atteinte à la réputation de l'entreprise et elle ne doit, par conséquent, être utilisée que lorsque le risque identifié est réel et que les mesures de communication auront une influence efficace sur l'expression de ce risque. A cet égard, un protocole de communication a été élaboré par les trois ministères en charge de ce dossier afin de faciliter une gestion efficace et proportionnée au risque pour la population. Au-delà de la communication de crise, une réelle communication en profondeur sur les risques alimentaires doit être engagée sur la base des travaux d'évaluation menés notamment par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA). Cette stratégie de communication doit s'appuyer à la fois sur les pouvoirs publics, à travers leurs structures de

contrôles, la communauté scientifique, à travers l'évaluation des risques à laquelle elle participe, les professionnels de l'alimentation, à travers leur connaissance technologique et les consommateurs dont les attentes implicites en terme de sécurité doivent être traduites en terme positif. Il s'agit donc bien d'un travail de fond qui est engagé et dont la communication de crise actuellement mise en oeuvre ne représente qu'une petite partie.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43749

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1709

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4493